



Le prix catalogue d'un magasin peut-il être exigé si erreur

Par **nathetnono**, le **27/11/2009** à **17:20**

Bonjour,
Dans le catalogue Carrefour automne/hiver 2009-2010 à la page 308, il est proposé un ordinateur Imac en 20 pouces 2Go/320Go à 599 euros. J'ai été très surpris en voyant le prix car cette machine coûte 1100 euros en principe. En effet, sur le site Carrefour dont vous pouvez vérifier le contenu sur le lien ci-dessous, le prix réel de cette machine est de 1099 euros.

<http://online.carrefour.fr/Produits/ordinateur2/default?Prod=M00050619&CC={FE9C3FA5-99F2-4FA3-8DE6-23D6E9EBF707}>
MA QUESTION : En me rendant dans un supermarché Carrefour, puis-je exiger le prix catalogue, sachant qu'aucune mention légale contraire n'est indiquée sur ledit fascicule ?